



# Sauver une vie en faisant un don d'organe

## Soirée de réflexion et de sensibilisation au don d'organe

Le 17 octobre 2009 – Théâtre J. Huisman – SPA

Service de Néphrologie – Immunologie – Infectiologie du CHR de la Citadelle

Le Don d'Organes reste trop souvent un sujet tabou puisque relié à la mort. On n'envisage pas nécessairement la mort de ses enfants, de son conjoint ou de ses proches. On en parle difficilement et on ne connaît pas bien la problématique qui l'entoure. Pour de nombreux patients atteints d'affections chroniques irréversibles, la transplantation d'un organe est le dernier traitement possible. Un cœur, un foie, un rein peuvent leur sauver la vie. Malgré une législation adaptée et une sensibilisation croissante à ce problème, nous manquons toujours de donneurs d'organes. Chaque jour, des enfants, des femmes et des hommes meurent dans notre pays faute d'une transplantation.

Dans un but de réflexion et de sensibilisation sur ce sujet et dans le cadre de la Journée Mondiale du Don d'Organe et de la Greffe, le Service de Néphrologie-Immunologie-Infectiologie du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle de Liège, organise, en collaboration avec le Centre Jeunes, le Centre culturel et la Commune de Spa, ainsi que la Province de Liège une soirée thématique.

**La première partie** de la soirée sera consacrée à la projection du film "*Ma vie en dialyse*", réalisé par Gerd Herren, cinéaste spadois. Ce film témoigne du parcours de vie de trois jeunes Liégeois dialysés en attente de greffe rénale. Avec lucidité, humour et franchise, ces trois protagonistes nous partagent leur soif de vie, leur volonté commune d'autonomie, leur courage et leurs espoirs.

**La seconde partie** de la soirée accueillera divers intervenants des mondes médical, philosophique et associatif qui prendront place autour de la table pour alimenter un débat ouvert et répondre aux questions du public.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, voici quelques informations relatives à ce sujet :

En Belgique le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus sont régis par une loi datant du 13 juin 1986.

Cette loi autorise le prélèvement d'organes et de tissus au moment du décès de tout citoyen belge ou étranger (du moins s'il est domicilié en Belgique depuis au moins six mois) à condition que la personne décédée n'ait pas manifesté son opposition de son vivant. A condition aussi, si rien n'a été dit au préalable, que la famille proche (parents, conjoint, enfants) ne s'y oppose également.

Pour les familles, se prononcer à ce moment-là est parfois particulièrement pénible. Autant prendre les devants et leur épargner pareille épreuve. Comment ? En manifestant, de son vivant, sa volonté

par rapport au don d'organes. Deux solutions existent : soit en parler clairement autour de soi et faire connaître à ses proches sa position ; soit - et c'est sans doute la formule la moins équivoque – se rendre auprès de sa commune et remplir le formulaire officiel (voir en annexe) pour manifester clairement sa volonté d'être donneur après son décès. L'administration communale transmet alors le document rempli et signé au Registre National. La démarche est entièrement gratuite. A tout moment, il est toujours possible revenir sur sa décision..

Lorsque trois médecins (ainsi l'exige la loi) constatent la mort cérébrale d'une personne, le coordinateur de transplantation vérifie auprès du Registre National si le patient a manifesté ou non officiellement sa volonté par rapport au don d'organes. C'est cet avis qui sera suivi. La loi impose, en effet, le respect de la volonté du défunt. Elle précise également que le don d'organes est un acte gratuit et anonyme.

La Belgique, comme beaucoup d'autres pays, souffre d'une pénurie d'organes, ce qui constitue un frein majeur à la transplantation. Les listes de malades attendant une greffe sont impressionnantes. Il faut le savoir. Régulièrement, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mène à ce sujet des campagnes de sensibilisation pour réduire le délai d'attente des malades. Parce qu'un don d'organes est toujours un don de vie...

La Belgique fait partie d'Eurotransplant, une asbl réunissant les centres de transplantations du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Slovénie et d'Autriche dans le but de rassembler le plus grand nombre possible de donneurs et de receveurs et ainsi d'optimiser la répartition des organes disponibles. Pour plus d'efficacité encore l'asbl collabore avec des organismes similaires dans d'autres pays d'Europe.

#### Un bref rappel historique de la transplantation à Liège

01.07.1965 : 1<sup>ère</sup> greffe rénale

26.11.1968 : 1<sup>ère</sup> greffe rénale à partir d'un donneur vivant apparenté

09.02.1983 : 1<sup>ère</sup> greffe cardiaque

18.10.1984 : 1<sup>ère</sup> greffe pancréatique

20.06.1986 : 1<sup>ère</sup> greffe hépatique

01.03.2002 : 1<sup>ère</sup> greffe foie à partir d'un donneur vivant apparenté

23.10.2004 : 1<sup>ère</sup> greffe intestinale

Chaque année, l'équipe de transplantation du CHU de Liège permet à de nombreux patients de bénéficier d'une transplantation d'organe. Sur l'année 2008, le service de transplantation a réalisé : 7 greffes de cœur, 28 greffes de foie, 45 greffes de rein (dont 3 à partir de donneurs vivants) et 2 greffes de pancréas.

Grâce à cette solidarité, de nombreux organes sont prélevés à Liège dans les différentes institutions hospitalières. Les organes prélevés sont distribués dans les différentes régions ou pays selon la base de données d'Eurotransplant. En 2008, l'équipe de transplantation du CHU de Liège a prélevé un total de 41 donneurs cadavériques (29 donneurs à cœur battant et 12 donneurs à cœur non battant). Grâce à ces donneurs et Eurotransplant, 60 reins, 13 cœurs et 18 valves cardiaques, 8 poumons, 36 foies et 12 pancréas ont pu être transplantés.

Le don d'organes est le premier acte qui mène à la transplantation. C'est un des plus beaux gestes de solidarité qui soit, puisqu'il va même au-delà de la mort. La mort est inéluctable, certes, mais quel beau défi à relever que de concilier le décès d'un être humain avec la solidarité! Transformer sa mort en vie pour les autres, tel est l'extraordinaire enjeu du don d'organes.

